

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

(Rentrée 2017) (fiche n°2)

### • Calendrier de rentrée 2017

#### Lundi 04 septembre 2017

- **08h00 : Classes de seconde générale, seconde ASSP et CAP1**
- **09h00 : Classes de DE-CESF, BTS2, dispositif ULIS**
- **13h30 : Classe de BTS1 et DE-ME1**

#### Mardi 05 septembre 2017

- **08h00 : Classes de premières générales et technologiques, première ASSP et CAP2**
- **09h00 : Classes de terminales générales, technologiques, terminale ASSP, CPCS et CPCI**
- **13h30 : Classe de DE-ME2**

### • Manuels scolaires 2017

La liste des manuels scolaires sera disponible sur le site du lycée : [www.lyceekerraoul-paimpol.ac-rennes.fr/](http://www.lyceekerraoul-paimpol.ac-rennes.fr/)

### • Contacts : 02 96 55 34 30

Proviseur	Monsieur BOSSARD
Proviseur-Adjoint	Monsieur BIRBANDT
Chef de Travaux	Madame VERGNAULT
Conseillers principaux d'éducation	Monsieur LE BARS Monsieur LEGÉ
Intendant	Monsieur BOUVIER

### • Tarif annuel 2017

<b>1/2 pension</b>	490,46 euros	<b>déjeuner exceptionnel</b>
<b>Pension</b>	1251,34 euros	3,40 euros
<b>Le passage au self fonctionne par code PIN et contrôle du contour de la main.</b> (cf : décision du conseil d'administration du 19 novembre 2009.)		

Les tarifs scolaires sont payables par trimestre en chèques, espèces ou prélèvement automatique (voir demande ci-jointe).

## • Bourses

Pour l'entrée en seconde générale ou professionnelle (Bac pro) et CAP1, le coupon-réponse de votre notification d'octroi de bourses est à joindre au dossier d'inscription.

## • Fonds sociaux

Le fonds social cantine permet à toute famille en difficulté de bénéficier d'une aide au paiement de la demi pension.

Le fonds social lycée aide ponctuellement une famille à financer le transport scolaire, un voyage, du matériel scolaire...

Les demandes sont à formuler auprès du secrétariat ou de l'assistante sociale.

**L'assistante sociale assure une permanence chaque semaine au lycée pour les élèves de la section professionnelle.**

## • Assurance scolaire

L'assurance responsabilité civile du responsable légal est obligatoire pour tous. Une assurance scolaire (individuelle accidents) n'est pas exigée pour les activités obligatoires se déroulant pendant le temps scolaire, mais elle l'est, à l'initiative des organisateurs, dans le cadre des activités facultatives offertes par les établissements et des sorties scolaires. La souscription d'une telle assurance présente un grand intérêt pour les familles ; en effet, les suites de certains accidents peuvent être laissées entièrement à leur charge lorsqu'il n'y a pas de tiers responsable ou lorsque la responsabilité de l'État n'est pas engagée.

## • Transports scolaires

Plusieurs lignes de car desservent les communes environnantes :

Ploubazlanec-Loguivy	Lézardrieux - Tréguier	Tous renseignements ou inscriptions se font auprès du Conseil Départemental 22 ou de la Région Bretagne (service des transports). Inscription : <a href="https://transportscolaire.cotesdarmor.fr">https://transportscolaire.cotesdarmor.fr</a> Horaires : <a href="http://webhoraires.cotesdarmor.fr/">http://webhoraires.cotesdarmor.fr/</a>
Quemper Guezennec	Plouezec - Plouha	
Pléhedel	Plouha - St Brieuc	
Plourivo	Penhoat - Yvias	
Trémeven	Saint-Brieuc	
Lannion	L'Armor Pleubian	

De plus, la ligne de chemin de fer Guingamp/Paimpol assure des liaisons plusieurs fois par jour.

Renseignements consultables sur le site du Conseil Départemental des Côtes d'Armor : <http://cotesdarmor.fr> et <http://www.breizhgo.com>

**RAPPEL : il est interdit aux familles qui viennent déposer leurs enfants au lycée, de pénétrer en voiture dans l'enceinte de l'établissement et ce, pour des raisons de sécurité. (sauf situation de handicap, à signaler à l'accueil.)**

